

## TARIF DES PENALITES FINANCIERES

Les pénalités financières sont à payer dès leur notification, sauf pour celles relatives aux feuilles de rencontres et à la tenue qui seront déduites en fin de saison de la caution.

### NON MISE A DISPOSITION D'UN JUGE ARBITRE PAR EQUIPE ENGAGEE (JA1 minimum)

Non mise à disposition pour la saison (doublée les saisons suivantes) : 1000 euros  
Par prestation non effectuée : 150 euros

### FEUILLES DE RENCONTRES

- Emploi d'une feuille de rencontre non réglementaire : 10 euros
  - Non présentation de licence par un joueur : 20 euros
- Feuille de rencontre non postée le premier jour ouvrable qui suit la date officielle : 40 euros
  - Non transmission des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID : 100 euros
    - Feuille de rencontre de forfait non envoyée : 20 euros  
(pour l'équipe qui bénéficie du forfait)
    - Enveloppes insuffisamment affranchies : 10 euros

### EQUIPEMENT

- Tenue non réglementaire : 20 euros
- Non utilisation d'un sol de couleur uniforme en Pro A (Dames et Messieurs) : 500 euros  
(Doublée lors des infractions suivantes)

### COMPOSITION DES EQUIPES

- Equipe Incomplète (un joueur absent) : 200 euros
  - Equipe Incomplète (plus d'un joueur absent) : **CAUTION** à reconstituer
    - En Nationales 1, 2 et 3**
    - Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...) : 100 euros
    - En PRO A ou PRO B**
    - Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...) : 200 euros
    - Non présentation de la liste des quatre joueurs au 15 août : 100 euros
  - Non licenciation d'un joueur de la liste à la date de la 1<sup>ère</sup> rencontre : 100 euros
    - Pour toutes les divisions**
    - Non confirmation d'un abandon dans les 72 heures : 100 euros
- Pour tout joueur abandonnant pour raison de santé, un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain doit être adressé dans les 72 heures à la F.F.T.T.*

### RECLAMATION

- Réclamation sur la feuille de rencontre : **Droit de 100 euros**

*Confirmation de la réclamation à adresser dans les 72 heures suivant la rencontre  
(Remboursable si la réclamation est recevable, acquise à la F.F.T.T. dans le cas contraire).*

### COMPETITIONS NATIONALES

- Non présentation de licence : **20 euros**
- Absence non excusée (compétitions individuelles et par équipes) : **40 euros**
  - Absence non excusée (Interclubs) : **80 euros**
  - Absence non excusée (Challenge National Bernard Jeu) : **160 euros**

### C.N.A.C.G.

- Non production des documents demandés  
ou non respect des dates d'envoi des documents : **50% du montant de la caution**
- En cas d'appel à la Chambre d'Appel du Haut Niveau, pénalité maximum : **300 euros**

### CLASSEMENT DES SALLES (PRO A, PRO B, N1)

- Dossier sur SPID non rempli, erroné, incomplet :  
1<sup>er</sup> rappel **500 euros**, 2<sup>ème</sup> rappel **1000 euros**, 3<sup>ème</sup> rappel **rencontre perdue**
  - Sol, éclairage non conforme suite aux relevés :  
**1 point - rencontre perdue si pas d'engagement du propriétaire de la salle**
- Pas de vestiaire, pas de douche, pas d'espace pour le juge-arbitre : **500 euros**